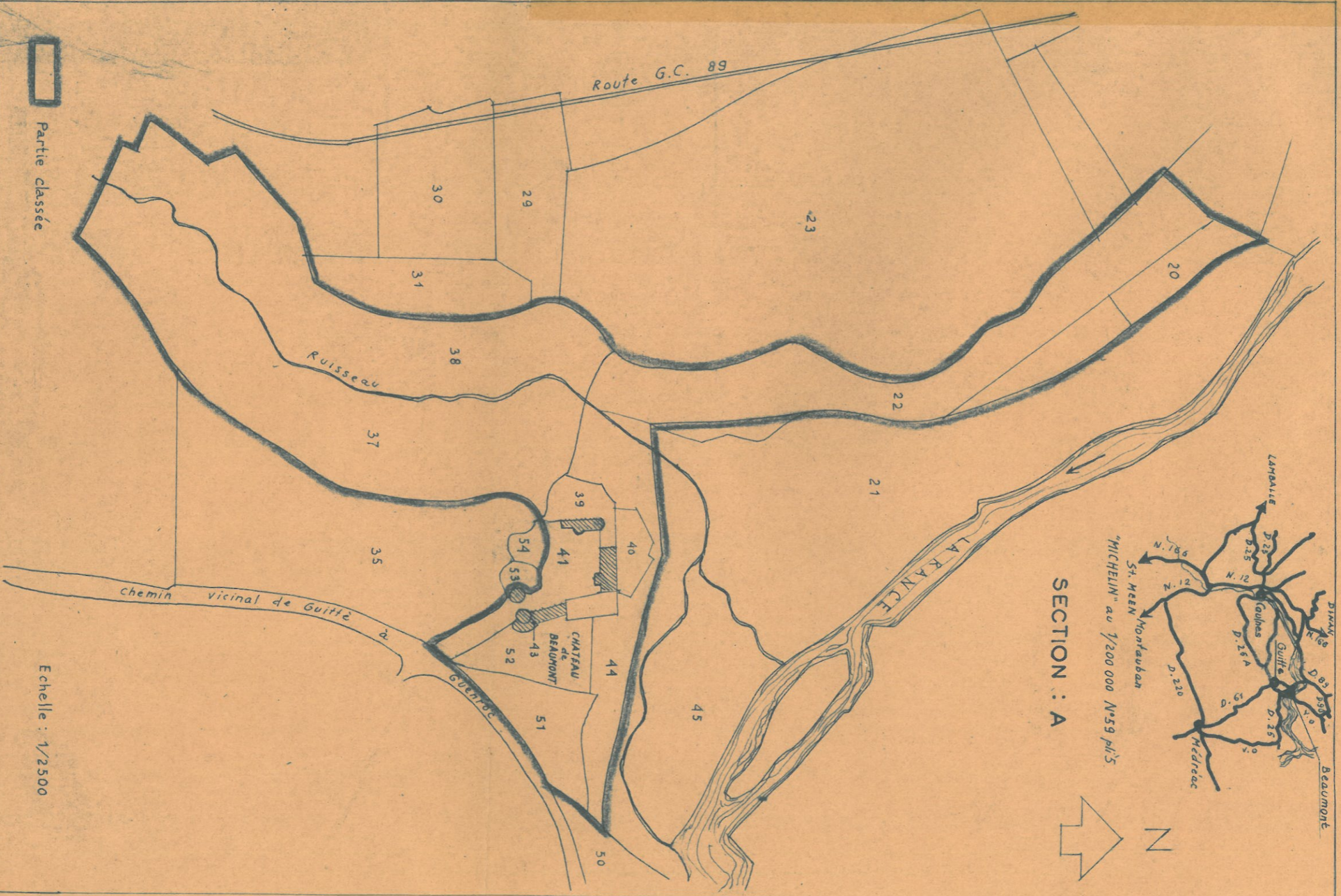


COTES-DU-NORD  
**GUITTE**  
 ARRONDI : DINAN  
 CANTON : CAULNES

**CHATEAU DE BEAUMONT ET ABORDS**



Partie classée

Echelle : 1/2500

Le château de Beaumont et ses abords à GUITTE (Côtes-du-Nord) constitué par les parcelles cadastrales n° 20. 21p. 22p. 37. 38. 40. 41. 43. 44. 51. 52. Section A, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. (La porte d'entrée avec les deux tours l'encadrant, la petite porte du 15ème siècle, et l'encadrement sur la façade du château de Beaumont, sont inscrits par l'arrêté pris en date du 19 Mars 1926)

(arrêté du 18 septembre 1944)